

RECUEIL DES TARIFS 2026
VILLE DE SAINT-JUNIEN

2025/ Recueil des tarifs 2026 de la ville de Saint-Junien

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs 2026 des divers services rendus à la population tels qu'ils figurent au recueil joint à la présente.

Le Conseil municipal,

- ADOPTE le recueil des tarifs 2026 de la ville de Saint Junien

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité :	:
Adoptée à la majorité :	
Abstention :	
Contre :	

Le Maire de Saint-Junien
Hervé Beaudet

Le Secrétaire,

**DIVERSES LOCATIONS
SALLES ET MATERIEL
EN NOIR RAPPEL TARIFS 2025
EN ORANGE PROPOSITIONS TARIFS 2026**

TARIFS LOCATION DE SALLES POUR LES PERSONNES/ORGANISMES OU ASSOCIATIONS QUI RESIDENT SUR LA COMMUNE

	Capacité	Tarif journalier		Forfait week-end			
		ETE 14/04-13/10	HIVER 01/01 au 13/04 13/10-31/12	ETE 14/04-13/10	HIVER 01/01 au 13/04 13/10-31/12		
SALLE AMEDEE BURBAUD	80 P	112€	121€	124€	151€		
		Demi-journée					
		58€	62€				
SALLE DE LA BRETAGNE	100 P	131€	152€	198€	225€		
SALLE DES FÊTES DU MAS	100 P	131€	152€	198€	225€		
SALLE DES FÊTES DE GLANE	100 P	131€	152€	198€	225€		
SALLE HALLE DU CHATELARD	30 P	83€	103€	124€	154€		
		Demi-journée					
		44€	53€				
SALLE DES FÊTES	250 P	310€	360€	463€	539€		
SALLES POLYVALENTEES DU CENTRE ADMINISTRATIF	80 P	112€	121€				
		Demi-journée					
		58€	62€				
SALLE MUNICIPALE DES SEILLES		375€			559€		

- La gratuité est accordée aux associations ayant leur siège et leurs activités sur la Commune.

	Capacité	Tarif journalier		Forfait week-end			
		ETE 13/04-11/10	HIVER 01/01 au 12/04 12/10-31/12	ETE 13/04-11/10	HIVER 01/01 au 12/04 12/10-31/12		
SALLE AMEDEE BURBAUD	80 P	114€	123€	126€	153€		
		Demi-journée					
		59€	63€				
SALLE DE LA BRETAGNE	100 P	133€	154€	200€	228€		
SALLE DES FÊTES DU MAS	100 P	133€	154€	200€	228€		
SALLE DES FÊTES DE GLANE	100 P	133€	154€	200€	228€		
SALLE HALLE DU CHATELARD	30 P	84€	105€	126€	156€		
		Demi-journée					
		45€	54€				

SALLE DES FÊTES	250 P	314€	364€	468€	545€		
SALLES POLYVALENTEES DU CENTRE ADMINISTRATIF	80 P	114€	123€				
		Demi-journée					
		59€	63€				
SALLE MUNICIPALE DES SEILLES		379€		565€			

TARIFS LOCATION DE SALLES POUR LES PERSONNES/ORGANISMES OU ASSOCIATIONS QUI RESIDENT HORS TERRITOIRE VILLE DE SAINT-JUNIEN

	Capacité	Tarif journalier		Forfait week-end			
		ETE 14/04-12/10	HIVER 01/01 au 13/04 13/10-31/12	ETE 14/04-12/10	HIVER 01/01 au 13/04 13/10-31/12		
SALLE AMEDEE BURBAUD	80 P	141€	152€	156€	189€		
		Demi-journée					
		72€	78€				
SALLE DE LA BRETAGNE	100 P	163€	190€	248€	282€		
SALLE DES FÊTES DU MAS	100 P	163€	190€	248€	282€		
SALLE DES FÊTES DE GLANE	100 P	163€	190€	248€	282€		
SALLE HALLE DU CHATELARD	30 P	103€	129€	156€	193€		
		Demi-journée					
		55€	66€				
SALLE DES FÊTES	250 P	388€	450€	579€	612€		
SALLES POLYVALENTEES DU CENTRE ADMINISTRATIF	80 P	141€	152€				
		Demi-journée					
		72€	78€				
SALLE MUNICIPALE DES SEILLES		469€		699€			

	Capacité	Tarif journalier		Forfait week-end			
		ETE 13/04-11/10	HIVER 01/01 au 12/04 12/10-31/12	ETE 13/04-11/10	HIVER 01/01 au 12/04 12/10-31/12		
SALLE AMEDEE BURBAUD	80 P	143€	154€	158€	191€		
		Demi-journée					
		73€	79€				
SALLE DE LA BRETAGNE	100 P	165€	192€	251€	285€		
SALLE DES FÊTES DU MAS	100 P	165€	192€	251€	285€		
SALLE DES FÊTES DE GLANE	100 P	165€	192€	251€	285€		
SALLE HALLE DU CHATELARD	30 P	105€	131€	158€	195€		
		Demi-journée					
		56€	67€				
SALLE DES FÊTES	250 P	392€	455€	585€	619€		

SALLES POLYVALENTEES DU CENTRE ADMINISTRATIF	80 P	143€	154€	
		Demi-journée		
		73€	79€	
SALLE MUNICIPALE DES SEILLES		474€	706€	

MISE EN PLACE D'UN TARIF SPÉCIFIQUE POUR LES ASSOCIATIONS QUI BÉNÉFICIENT DE LA GRATUITÉ

Ce "forfait fluides" s'applique uniquement sur les salles qui disposent d'une capacité supérieure à 200 personnes. Les associations peuvent bénéficier d'une gratuité par salle utilisée dans l'année civile soit un total de 3. Le tarif "fluides" s'applique à chacune des réservations des utilisateurs en fonction des jours d'utilisations (forfait week-end ou journalier).

	Forfait week-end (Vendredi midi au lundi midi)		Forfait journalier (8 H 00 – 00 H 00)	
	HIVER 01/01 au 13/04 13/10-31/12	ETE 14/04-12/10	HIVER 01/01 au 13/04 13/10-31/12	ETE 14/04-12/10
Salle des Congrès	153€ 204€ avec cuisine	51€ 102€ avec cuisine	61€ 122€ avec cuisine	31€ 82€ avec cuisine
Salle des Fêtes	82€	51€	51€	31€
Salle des Seilles	82€	51€	51€	31€

	Forfait week-end (Vendredi midi au lundi midi)		Forfait journalier (8 H 00 – 00 H 00)	
	HIVER 01/01 au 12/04 12/10-31/12	ETE 13/04-11/10	HIVER 01/01 au 12/04 12/10-31/12	ETE 13/04-11/10
Salle des Congrès	155€ 207€ avec cuisine	52€ 104€ avec cuisine	62€ 124€ avec cuisine	32€ 83€ avec cuisine
Salle des Fêtes	83€	52€	52€	32€
Salle des Seilles	83€	52€	52€	32€

SALLE DES CONGRES DU CHATELARD

LOCATION À DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES OU POUR DES MANIFESTATIONS À BUT LUCRATIF QUI RESIDENT SUR LA COMMUNE

LOCATION AUX ASSOCIATIONS ET AUX PARTICULIERS

		FORFAIT JOURNÉE			FORFAIT WEEK-END		
		Petite salle	Moyenne salle	Grande salle	Petite salle	Moyenne salle	Grande salle
ETE 14/04 au 13/10	Capacité	300 p	700 p	1000 p	300 p	700 p	1000 p
	Capacité assise	200 p	400 p	850 p	200 p	400 p	850 p
	Tarif location	246€	430€	569€	372€	615€	860€
	Forfait cuisine		238€	238€		238€	238€
HIVER 01/01 Au 13/04 13/10 au 31/12	Capacité	300 p	700 p	1000 p	300 p	700 p	1000 p
	Capacité assise	200 p	400 p	850 p	200 p	400 p	850 p
	Tarif location	340€	490€	685€	460€	705€	945€
	Forfait cuisine		238€	238€		238€	238€

La gratuité peut être accordée sur demande aux associations ayant leur siège et leurs activités sur la Commune, pour une manifestation par année civile.

Un chèque de caution de 500 euros et le règlement de la salle seront demandés lors de l'état des lieux entrant. Un autre chèque de caution de 400 euros sera demandé pour l'utilisation des cuisines.

400 personnes maximum pour les particuliers (mariage, baptême,).

Un supplément de 50 € sera appliqué pour toutes modifications spécifiques de la scène autre qu'une scène de dimension 6x4m.

		FORFAIT JOURNÉE			FORFAIT WEEK-END		
		Petite salle	Moyenne salle	Grande salle	Petite salle	Moyenne salle	Grande salle
ETE 13/04 au 11/10	Capacité	300 p	700 p	1000 p	300 p	700 p	1000 p
	Capacité assise	200 p	400 p	850 p	200 p	400 p	850 p
	Tarif location	249€	435€	575€	376€	622€	869€
	Forfait cuisine		241€	241€		241€	241€
HIVER 01/01 Au 12/04 12/10 au 31/12	Capacité	300 p	700 p	1000 p	300 p	700 p	1000 p
	Capacité assise	200 p	400 p	850 p	200 p	400 p	850 p
	Tarif location	344€	495€	692€	465€	713€	955€
	Forfait cuisine		241€	241€		241€	241€

La gratuité peut être accordée sur demande aux associations ayant leur siège et leurs activités sur la Commune, pour une manifestation par année civile.

Un chèque de caution de 500 euros et le règlement de la salle seront demandés lors de l'état des lieux entrant. Un autre chèque de caution de 400 euros sera demandé pour l'utilisation des cuisines.

400 personnes maximum pour les particuliers (mariage, baptême,).

Un supplément de 50 € sera appliqué pour toutes modifications spécifiques de la scène autre qu'une scène de dimension 6x4m.

SALLE DES CONGRES DU CHATELARD

LOCATION À DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES OU POUR DES MANIFESTATIONS À BUT LUCRATIF QUI RESIDENT HORS TERRITOIRE VILLE DE SAINT-JUNIEN

LOCATION AUX ASSOCIATIONS ET AUX PARTICULIERS

		FORFAIT JOURNÉE			FORFAIT WEEK-END		
		Petite salle	Moyenne salle	Grande salle	Petite salle	Moyenne salle	Grande salle
ETE 13/04 au 13/10	Capacité	300 p	700 p	1000 p	300 p	700 p	1000 p
	Capacité assise	200 p	400 p	850 p	200 p	400 p	850 p
	Tarif location	310€	539€	712€	465€	769€	1 075€
	Forfait cuisine		297€	297€		297€	297€
HIVER 01/01 Au 12/04 13/10 au 31/12	Capacité	300 p	700 p	1000 p	300 p	700 p	1000 p
	Capacité assise	200 p	400 p	850 p	200 p	400 p	850 p
	Tarif location	424€	612€	857€	575€	881€	1 181€
	Forfait cuisine		297€	297€		297€	297€

La gratuité peut être accordée sur demande aux associations ayant leur siège et leurs activités sur la Commune, pour une manifestation par année civile.

Un chèque de caution de 500 euros et le règlement de la salle seront demandés lors de l'état des lieux entrant. Un autre chèque de caution de 400 euros sera demandé pour l'utilisation des cuisines.

400 personnes maximum pour les particuliers (mariage, baptême,).

Un supplément de 50 € sera appliqué pour toutes modifications spécifiques de la scène autre qu'une scène de dimension 6x4m.

		FORFAIT JOURNÉE			FORFAIT WEEK-END		
		Petite salle	Moyenne salle	Grande salle	Petite salle	Moyenne salle	Grande salle
ETE 13/04 au 11/10	Capacité	300 p	700 p	1000 p	300 p	700 p	1000 p
	Capacité assise	200 p	400 p	850 p	200 p	400 p	850 p
	Tarif location	314€	545€	720€	470€	777€	1 086€
	Forfait cuisine		300€	300€		300€	300€
HIVER 01/01 Au 12/04 12/10 au 31/12	Capacité	300 p	700 p	1000 p	300 p	700 p	1000 p
	Capacité assise	200 p	400 p	850 p	200 p	400 p	850 p
	Tarif location	429€	619€	866€	581€	890€	1 193€
	Forfait cuisine		300€	300€		300€	300€

La gratuité peut être accordée sur demande aux associations ayant leur siège et leurs activités sur la Commune, pour une manifestation par année civile.

Un chèque de caution de 500 euros et le règlement de la salle seront demandés lors de l'état des lieux entrant. Un autre chèque de caution de 400 euros sera demandé pour l'utilisation des cuisines.

400 personnes maximum pour les particuliers (mariage, baptême, ...).

Un supplément de 50 € sera appliqué pour toutes modifications spécifiques de la scène autre qu'une scène de dimension 6x4m.

TARIFS LOCATION DE SALLES SPORTIVES (HORS MATÉRIEL)

	CAPACITÉ	FORFAIT WEEK-END	LOCATION PAR JOUR
GRANDE SALLE DU PALAIS DES SPORTS (y compris la protection de sol)	730 P	572€	340€
PETITE SALLE DU PALAIS DES SPORTS (y compris la protection de sol)	90 P	132€	83€
SALLE DES CHARMILLES (y compris la protection de sol)	300 P	419€	253€
NIVEAU BAR DU PALAIS DES SPORTS (Réfrigérateurs)		97€	60€
SALLE DU GYMNASSE PIERRE DUPUY (y compris la protection de sol)		238€	147€

La gratuité est accordée aux associations ayant leur siège et leurs activités sur la Commune.

Un règlement intérieur général d'utilisation des équipements sera donné lors de la location des salles sportives.

	CAPACITÉ	FORFAIT WEEK-END	LOCATION PAR JOUR
GRANDE SALLE DU PALAIS DES SPORTS (y compris la protection de sol)	730 P	578€	344€
PETITE SALLE DU PALAIS DES SPORTS (y compris la protection de sol)	90 P	134€	84€
SALLE DES CHARMILLES (y compris la protection de sol)	300 P	424€	256€
NIVEAU BAR DU PALAIS DES SPORTS (Réfrigérateurs)		98€	61€
SALLE DU GYMNASSE PIERRE DUPUY (y compris la protection de sol)		241€	149€

La gratuité est accordée aux associations ayant leur siège et leurs activités sur la Commune.

Un règlement intérieur général d'utilisation des équipements sera donné lors de la location des salles sportives.

OBJET : TARIFS LOCATION DU MATÉRIEL COMMUNAL

POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	
Barrières métalliques / plastiques	Gratuit
Chaises	Gratuit
Tables	Gratuit
Panneaux ou grilles exposition	Gratuit
Vitrines	Gratuit
Bancs	Gratuit
Praticables (1,5m x 1m)	Gratuit
Transport Saint-Junien	Gratuit
Plantes (limité à 8 plantes, sauf salon)	Gratuit
Plots de signalisation	Gratuit

POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	
Barrières métalliques / plastiques	Gratuit
Chaises	Gratuit
Tables	Gratuit
Panneaux ou grilles exposition	Gratuit
Vitrines	Gratuit
Bancs	Gratuit
Praticables (1,5m x 1m)	Gratuit
Transport Saint-Junien	Gratuit
Plantes (limité à 8 plantes, sauf salon)	Gratuit
Plots de signalisation	Gratuit

POUR LES PARTICULIERS	
Barrières métalliques / plastiques	2,30 € par jour et par barrière
Chaises	1,30 € par jour et par chaise
Bancs	2,30 € par jour et par banc
Tables	4,30 € par jour et par table
Panneaux ou grilles exposition	4,30 € par jour
Vitrines	16,10 € par jour
Praticables	4,30 € par jour et par praticable
Scène m2	4,30 € m2 par jour
Transport - Saint-Junien	Forfait 87 €
Transport - Hors Saint-Junien	Forfait 171 €
Rouleau protection sol	Forfait 265 €

POUR LES PARTICULIERS	
Barrières métalliques / plastiques	2,30 € par jour et par barrière
Chaises	1,30 € par jour et par chaise
Bancs	2,30 € par jour et par banc
Tables	4,30 € par jour et par table
Panneaux ou grilles exposition	4,30 € par jour
Vitrines	16,10 € par jour
Praticables	4,30 € par jour et par praticable
Scène m2	4,30 € m2 par jour
Transport - Saint-Junien	Forfait 87 €
Transport - Hors Saint-Junien	Forfait 171 €
Rouleau protection sol	Forfait 265 €

POUR TOUS : En cas de bris de matériel, celui-ci sera facturé valeur neuf.

En ce qui concerne la salle des congrès du Châtelard le bris de vaisselle sera facturé à neuf.
Le matériel endommagé reste propriété de la Commune

SALLE DES CONGRES DU CHÂTELARD - LISTE DE LA VAISSELLE SOUMISE A FACTURATION POUR 2026

Liste et prix de la vaisselle soumise à facturation en cas de casse, perte ou vol ainsi qu'il suit :

Vaisselle	Prix unitaire
Assiette plate (logo)	6,00 €
Assiette plate	6,00 €
Assiette creuse	6,00 €
Assiette à dessert	6,00 €
Couteau	0,45 €
Fourchette	0,25 €
Petite cuillère	0,10 €
Cuillère à soupe	0,25 €
Verre 15 cl	1,25 €
Verre 18 cl	1,25 €
Verre 24 cl	1,50 €
Coupe à champagne	1,80 €
Verre apéritif	2,40 €
Tasse	1,45 €

Vaisselle	Prix unitaire
Assiettes	6,00 €
Couverts	0,45 €
Verres/Tasses	1,50 €
Coupe à champagne	1,80 €
Verre apéritif	2,40 €

Divers	Prix unitaire
Pot à eau	1,60 €
Corbeille à pain	2,15 €
Verre digestif	0,80 €
Louche	2,50 €
Fourchette à plat	2,15 €
Plateau ovale inox	4,70 €
Légumier inox	6,30 €
Panier couvert	6,00 €
Chaise	34,00 €
Table 1,20 m	208,00 €
Table 1,80 m	247,00 €

Divers	Prix unitaire
Pot à eau	1,60 €
Corbeille à pain	2,15 €
Verre digestif	0,80 €
Louche	2,50 €
Fourchette à plat	2,15 €
Plateau ovale inox	4,70 €
Légumier inox	6,30 €
Panier couvert	6,00 €
Chaise	34,00 €
Table 1,20 m	208,00 €
Table 1,80 m	247,00 €

TARIFS DE LOCATION - SALLE LAURENTINE TEILLET - ESPACE CULTUREL

Salle Laurentine Teillet	2 SEMAINES	SEMAINE	WEEK-END
Projet d'intérêt général (soumis à avis élus)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Associations ayant leur siège sur la commune et écoles	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Particulier résidant sur la commune	150 €	80 €	40 €
Associations ayant leur siège hors commune	250 €	150 €	80 €
Particulier résidant hors commune	250 €	150 €	80 €
Projet à portée commerciale (entrée payante)	500 €	280 €	150 €
Manutention panneaux promuseum	40 €	40 €	40 €
Entretien	40 €	40 €	40 €

Salle Laurentine Teillet		2 SEMAINES	SEMAINE	WEEK-END	JOURNÉE	1/2 JOURNÉE
<u>Location</u>	Projet d'intérêt général (soumis à avis élus <u>suivant demande écrite motivée</u>)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	Associations ayant leur siège sur la commune, écoles	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	Particulier résidant sur la commune	150 €	92 €	56 €	34 €	20 €
	Associations ayant leur siège hors commune	255 €	153 €	92 €	56 €	34 €
	Particulier résidant hors commune	255 €	153 €	92 €	56 €	34 €
	Projet à portée commerciale (entrée payante)	510 €	306 €	184 €	112 €	71 €
Manutention panneaux exposition promuseum (<u>par intervention</u>)		41 €	41 €	41 €	41 €	41 €
Entretien salle et matériel (<u>si non rendu dans l'état</u>)		41 €	41 €	41 €	41 €	41 €

TARIFS DE LOCATION - HALLE AUX GRAINS - ESPACE CULTUREL

Halle aux Grains	2 SEMAINES	SEMAINE	WEEK-END
Projet d'intérêt général (soumis à avis élus)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Associations ayant leur siège sur la commune et écoles	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Particulier résidant sur la commune	300 €	160 €	80 €
Associations ayant leur siège hors commune	500 €	300 €	160 €
Particulier résidant hors commune	500 €	300 €	160 €
Projet à portée commerciale (entrée payante)	1 000 €	560 €	300 €
Manutention panneaux promuseum	80 €	80 €	80 €
Entretien	80 €	80 €	80 €

Halle aux Grains	2 SEMAINES	SEMAINE	WEEK-END	JOURNÉE	1/2 JOURNÉE
Location	Projet d'intérêt général (soumis à avis élus suivant demande écrite motivée)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	Associations ayant leur siège sur la commune, écoles	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	Particulier résidant sur la commune	306 €	184 €	112 €	71 €
	Associations ayant leur siège hors commune	510 €	306 €	184 €	112 €
	Particulier résidant hors commune	510 €	306 €	184 €	112 €
	Projet à portée commerciale (entrée payante)	1 020 €	612 €	367 €	224 €
Manutention panneaux exposition promuseum (par intervention)		82 €	82 €	82 €	82 €
Entretien salle et matériel (si non rendu dans l'état)		82 €	82 €	82 €	82 €

**TARIFS DE REMPLACEMENT EN CAS DE DISPARITION OU DÉGRADATION - MATÉRIEL HALLE
AUX GRAINS SALLE LAURENTINE TEILLET - ESPACES CULTURELS**

Matériel	Coût unitaire de remplacement
Panneau d'exposition Promuseum	420 €
Bureau d'accueil	340 €
Assise type chauffeuse	310 €
Vitrine tiroir	300 €
Escabeau	190 €
Vitrine plexi	110 €
Socle d'exposition	100 €
Présentoir plexi	90 €
Étagère	90 €
Table	90 €
Pupitre	85 €
Elément de la structure Promuseum - embase	65 €
Cadre	60 €
Chevalet de trottoir	50 €
Tige cimaises à forge normale	30 €
Tige cimaises à forge spéciale	20 €
Crochets x	4 €
Crochets s	3 €

Le matériel endommagé ou disparu sera facturé valeur neuve. Le matériel endommagé reste propriété de la commune de Saint-Junien.

Matériel	Coût unitaire de remplacement
Panneau d'exposition Promuseum	450 €
Bureau d'accueil	347 €
Assise type chauffeuse	316 €
Vitrine tiroir	306 €
Escabeau	194 €
Vitrine plexi	112 €
Socle d'exposition	102 €
Présentoir plexi	92 €
Étagère	92 €
Table	92 €
Pupitre	87 €

Elément de la structure Promuseum - embase	66€
Cadre	61€
Chevalet de trottoir	51€
Tige cimaises à forge normale	31€
Tige cimaises à forge spéciale	20€
Crochets x	4€
Crochets s	3€

Le matériel endommagé ou disparu sera facturé **valeur neuve**. Le matériel endommagé reste propriété de la commune de Saint-Junien.

TOURISME

TARIFS DE LOCATION DES CHALETS AU CAMPING DE LA GLANE**

Location des chalets du 2^e week-end de mars au 2^e week-end de novembre.
Basse saison : du 9 mars au 27 avril 2025 et du 06 octobre au 09 novembre 2025
Haute Saison : du 28 avril au 06 octobre 2025

En dehors des périodes d'ouverture, le tarif basse saison sera appliqué uniquement pour les entreprises.

Location des chalets du 2^e week-end de mars au 2^e week-end de novembre pour les particuliers

Basse saison : du 9 mars au 26 avril 2026 et du 05 octobre au 08 novembre 2026
Haute saison : du 27 avril au 04 octobre 2026

En dehors des périodes d'ouverture, le tarif basse saison sera appliqué uniquement pour les entreprises.

Chalets 4 / 5 personnes		
	Forfait 2 nuits HT	Semaine prix HT
Basse saison	96,43 €	237,38 €
Haute saison	105,71 €	367,20 €
Tarif nuit	48,22 €	52,86 €
1 nuit supplémentaire	45,53 €	45,53 €
Prix par animal par jour	1,50 €	1,50 €
TAXE DE SEJOUR	Selon taux en vigueur fixé par la CCPOL	
Services chalets		
Location de draps par lit	11,00 € TTC	
Option ménage	51,00 € TTC	

Chalets 4 / 5 personnes		
	Basse saison	Haute saison
Forfait 2 nuits HT	98,18 €	107,27 €
Forfait 3 nuits HT	143,63€	154,54€
Forfait 4 nuits HT	195,45€	213,63€
Forfait 5 nuits HT	240,90€	259,09€

Forfait 6 nuits HT	292,72€	320€
Semaine prix HT	240€	371,81€
Forfait 8 nuits HT	287,27	417,27€
Forfait 9 nuits HT	337,27€	478,18€
Forfait 10 nuits HT	383,63€	523,63€
Forfait 11 nuits HT	434,54€	586,36€
Forfait 12 nuits HT	485,45€	628,18€
Forfait 13 nuits HT	537,27€	692,72€
2 semaines prix HT	431,81€	668,18€
3 semaines prix HT	648,18€	1002,72€
4 semaines prix HT	863,63€	1335,45€
Tarif nuit	49 €	53,63 €
1 nuit supplémentaire	46,36 €	46,36 €
TAXE DE SEJOUR	Selon taux en vigueur fixé par la CCPOL	

Services chalets

Location de draps par lit	12,00 € TTC
Option ménage	52,00 € TTC
Prix par animal par jour	1,50 €

Réductions consenties

Remise de 10% à partir de la deuxième semaine de séjour consécutive.

Arrhes

25% de la totalité du séjour à verser à la réservation. Le solde du séjour est payable à l'arrivée.

Caution : Elle est fixée

-d'une part à 250 € TTC pour vol et détérioration.

- et d'autre part à 50 € TTC pour forfait nettoyage.

Payable en deux chèques, elle est versée à la remise des clés et restituée après état des lieux et inventaire, ou adressée le premier jour ouvrable qui suit le départ des locataires en dehors des horaires de permanence. Elle tiendra compte de la remise en état, du nettoyage final, et de l'inventaire.

Autres :

En cas de perte de badges et/ou clés, le tarif unitaire est fixé à 30 € TTC.

Durée de location

La location à la semaine s'entend du samedi 16 heures au samedi 10 heures.

Pour les autres jours (2 nuits minimum) les locations s'entendent du jour d'arrivée 16 heures au jour de départ 10 heures et seront fonction de la disponibilité des chalets durant la saison.

Mode de paiement

Il est rappelé que le paiement par chèques vacances est accepté.

Taxe de séjour

Suite à la mise en place d'une taxe de séjour du 24 mai 2018 pris par l'intercommunalité POL, la commune de Saint-Junien appliquera une taxe de séjour ~~à partir du 1er janvier 2019~~. Le montant applicable correspond au taux en vigueur fixé par la communauté de communes Porte Océane du Limousin, par personne et par nuit pour le camping et la location des chalets.

Exonération

- * enfant moins de 18 ans
 - * personne titulaire d'un contrat de travail saisonnier employée sur la CCPOL
 - * personne bénéficiant d'un hébergement ou d'un relogement temporaire
 - * habitant de la CCPOL qui paie une taxe d'habitation sur la CCPOL et souhaite passer une nuit dans un hébergement touristique sur la CCPOL
 - * tout séjour réalisé à titre gracieux chez l'hébergeur
-

TARIFS DE LOCATION AU CAMPING DE LA GLANE**

Le camping sous gestion de Camping-Car Park est ouvert toute l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Basse saison : du 1^{er} janvier au 27 avril 2025 et du 06 octobre au 31 décembre 2025
Haute saison : du 28 avril au 06 octobre 2025

Prix TTC/nuit basse saison* : 12,00 €
Prix TTC/nuit haute saison* : 14,00 €

Tarif des services : 6€ / tranche de 5h
Tarif campeur sans véhicule* : 7€ / 24h

**Prix hors taxe de séjour*

Basse saison : du 1^{er} janvier au 26 avril 2026 et du 05 octobre au 31 décembre 2026
Haute saison : du 27 avril au 05 octobre 2026

Prix TTC/nuit basse saison* : 12,70 €
Prix TTC/nuit haute saison* : 14,70 €

Tarif des services : 6€ / tranche de 5h
Tarif campeur sans véhicule* : 7,50€ / 24h

• **TARIFS DE LOCATION DE L'EXPOSITION ITINÉRANTE "NÉS SOUS LE SIGNE DU CUIR"**

~~La ville met à la location ou au prêt une exposition itinérante "Nés sous le signe du cuir". Cette exposition est composée de 6 chevalets et 4 vitrines.~~

Organisme public ou privé	La semaine	250€
	Deux semaines	400€
	La semaine supplémentaire	200€
	Le mois	600€
	Edition des documents de promotion	A la charge de l'emprunteur
	Transport	A la charge de l'emprunteur

Organisme public ou privé œuvrant à la promotion de la filière cuir ET Villes et métiers d'art	La semaine	150€
	Deux semaines	250€
	La semaine supplémentaire	100€
	Le mois	400€
	Edition des documents de promotion	A la charge de l'emprunteur
	Transport	A la charge de l'emprunteur

Organisme public ou privé Sur le territoire de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin	La semaine	
	Deux semaines	
	La semaine supplémentaire	Gratuit
	Le mois	
	Edition des documents de promotion	A la charge de l'emprunteur
	Transport	A la charge de l'emprunteur ou de la ville de Saint-Junien dans la limite du territoire de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin

Réduction : Les prix seront diminués de moitié en cas de location de un à trois chevalets.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Élèves ou stagiaires (collégiens, lycéens ou étudiants) domiciliés sur la commune de Saint-Junien	3.00€	3.00€
Élèves ou stagiaires (collégiens, lycéens ou étudiants) domiciliés dans une commune extérieure, AESH	3.45€	3.50
AESH		3.50
Jeunes d'anim'ados	3.70€	3.70
Personnel communal et intercommunal	5.70€	5.80
Enseignants ou stagiaires enseignants	5.70€	6.00
Goûters	1.00€	1.00
PORTAGES DE REPAS*	TARIFS 2025 HT	TARIFS 2026 HT
Enfants de l'accueil de loisirs communautaire (Porte Océane du Limousin)	3.60€	3.70
Elèves de l'IME	5.90€	5.90
Personnel de l'E.S.A.T "Les Seilles"	5.90€	6.00
Educateurs et stagiaires sportifs (clubs, associations siège social Saint-Junien)	5.90€	6.00
Goûters	1.00€	1.00
* soumis à la TVA au taux en vigueur sauf association non soumise à TVA		

Les familles des enfants fréquentant le restaurant scolaire, résidant dans une commune extérieure et acquittant un impôt sur la commune de Saint Junien, bénéficieront des tarifs Saint Junien. La facturation s'effectuera mensuellement.

PARTICIPATION ANNUELLE AUX FRAIS D'ACHAT DES MANUELS ET FOURNITURES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Il est attribué à chaque école maternelle et élémentaire une somme par élève pour l'achat des manuels et fournitures scolaires ainsi que pour les frais d'impression et de photocopies.

ANNÉE SCOLAIRE 2024 - 2025
50 euros par enfant
50 euros supplémentaires par classe pour l'achat du matériel de direction

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026
50 euros par enfant
50 euros supplémentaires par classe pour l'achat du matériel de direction

ABONNEMENTS ANNUELS À DES REVUES

La commune offre aux écoles maternelles et élémentaires la possibilité de s'abonner à une revue par cycle scolaire et par an.

CLASSES DE DÉCOUVERTE - CLASSES DE NEIGE - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SÉJOUR

Base de calcul : Revenu fiscal de référence

Calcul des parts :

Couple ou personne isolée : 2 parts

1 enfant : 0,5 part

2 enfants : 1 part ($0,5 + 0,5$)

3 enfants : 2 parts ($0,5 + 0,5 + 1$)

4 enfants : 2,5 parts ($0,5 + 0,5 + 1 + 0,5$)

5 enfants : 3 parts ($0,5 + 0,5 + 1 + 0,5 + 0,5$)

Calcul du quotient familial mensuel (QF) :

Revenu fiscal de référence /12 / nombre de parts En cas de séparation des deux responsables légaux, le QF qui sera appliqué sera la moyenne des deux QF des deux parties concernées.

Quotients familiaux	> ou = à 500 €	501 € à 850 €	< 851 €
Participation journalière versée à l'école pour le compte des familles (durée minimale de 3 jours et 2 nuits)	23 €	10 €	0 €

Il est précisé que la participation de la Commune ne pourra dépasser le montant demandé aux familles, déduction faite des aides diverses.

CLASSES DE DÉCOUVERTE ET DE NEIGE - ACOMPTE SUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SÉJOUR

Dans le cadre des classes de découverte organisées par les écoles primaires de la ville, la Commune de Saint-Junien apporte une participation financière journalière calculée sur la base du quotient familial. La participation est versée à l'école pour le compte des familles.

Afin d'éviter aux écoles organisatrices d'avancer la totalité des frais et leur permettre ainsi d'avoir une marge de manœuvre plus importante au niveau de la gestion de leur coopérative, il est proposé au Conseil municipal de verser un acompte aux écoles concernées à leur demande et sur présentation de la liste des participants aux séjours de classes de découverte.

Cet acompte représente 60 % de la somme évaluée à partir des dossiers des familles.

Le complément de la participation sera ensuite versé aux écoles après le déroulement du séjour et sur présentation de l'état réel du nombre de participants.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE EN FAVEUR DE L'ACCÈS À DIFFÉRENTS SITES DÉPARTEMENTAUX

La commune alloue une subvention de 1,50 euros par élève et par an afin de financer l'accès à l'un des trois sites départementaux suivants :

- le musée de Rochechouart
 - le centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane
-

PARTICIPATION DE LA COMMUNE EN FAVEUR DE L'ACCÈS DES ÉLÈVES À LA CULTURE - SI SPECTACLES SUPERIEURS A 3 EUROS

Afin de soutenir et développer l'accès des élèves à la culture, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de **3 euros maximum par année scolaire et par enfant** scolarisé dans les écoles maternelles et primaires de Saint-Junien. Elle prend en charge l'intégralité du coût de ces spectacles ainsi que le transport des enfants.

Cette aide doit permettre de favoriser l'éveil culturel et artistique des élèves, quelle qu'en soit la forme : accès aux musées, aux centres culturels, aux cinémas, aux spectacles divers et à l'art de manière générale (danse, peinture, sculpture, photographie, théâtre, musique, cirque...).

La représentation ou l'activité peut avoir lieu à l'intérieur (intervention d'une troupe...) ou à l'extérieur (centre culturel, cinéma, musée...) de l'école.

Toutefois, cette contribution ne peut être affectée à l'achat de matériel en faveur de l'école (exemple : achat d'instrument de musique ou d'une sonorisation...).

Sur présentation du projet par la directrice ou le directeur d'école à M. le Maire, l'aide pourra être attribuée sous la forme d'une subvention à l'école ou du règlement de la facture au prestataire concerné.

La mairie finance 2 spectacles par an et par classe au centre culturel "la mégisserie" et/ou au "ciné bourse" de Saint-Junien (tarifs scolaires).

Au titre de ces 2 spectacles pris en charge par la collectivité, les classes peuvent choisir de participer à un spectacle autre que ceux proposés par le centre culturel ou par le ciné bourse.

Dans ce cas, la collectivité participera financièrement à la prise en charge du spectacle à la hauteur du tarif appliqué par la mégisserie ou par le ciné bourse de Saint-Junien.

Toutefois, cette contribution ne peut être affectée à l'achat de matériel en faveur de l'école (exemple : achat d'instrument de musique ou d'une sonorisation...).

PARTICIPATION ANNUELLE AUX VOYAGES SCOLAIRES DES ÉLÈVES DE SECONDAIRES

Cette participation s'applique aux élèves domiciliés sur la commune de Saint-Junien dans le cadre d'un voyage scolaire limité à l'Europe géographique

ANNÉE 2024
22,89 euros par élève pour un seul séjour par an

ANNÉE 2025
30 euros par élève pour un seul séjour par an

TRANSPORTS SCOLAIRES – PARTICIPATION DES FAMILLES

Année scolaire 2025-2026

TARIFS REGION 2025				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC (montant de la participation de l'AO2)	RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)		TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	30,00 €	21,00 €	15,00 €	100%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	57,00 €	39,90 €	28,50 €	65%	19,95 €	13,97 €	9,98 €
3	90,00 €	63,00 €	45,00 €	65%	31,50 €	22,05 €	15,75 €
4	127,50 €	89,25 €	63,75 €	65%	44,63 €	31,24 €	22,31 €
5	168,00 €	117,60 €	84,00 €	65%	58,80 €	41,16 €	29,40 €
NAD (- 3Kms)	219,00 €	153,30 €	109,50 €	50%	109,50 €	76,65 €	54,75 €
NAVETTE RPI	30,00 €	21,00 €	15,00 €	0%	30,00 €	21,00 €	15,00 €
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			65%	8,40 €		
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	90,00 €			0%	90,00 €		

Dans la situation d'un enfant domicilié à Saint-Junien de couple séparé ou divorcé empruntant deux lignes de bus différentes, la totalité de la participation sera demandée au parent qui se charge de l'inscription.

Pour les élèves domiciliés sur une commune extérieure et fréquentant un établissement de Saint-Junien le montant demandé par la Région à l'AO2 sera intégralement facturé à la famille.

Aucune participation de la Commune pour les élèves placés en familles d'accueil.

Chaque année, la Région offre les frais de dossier pour l'inscription au transport scolaire. Elle fixe une date qui est revue chaque année. Passée cette date, les frais de dossier déterminés par la Région seront facturés aux familles

TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES - (MATERNELS & ELEMENTAIRES)

La tranche supérieure est le tarif de référence. Sur saisie du numéro d'allocataire CAF dans l'espace familles ou, à défaut, sur présentation de la feuille d'imposition, un Quotient Familial sera calculé par le logiciel dédié. Le mode de calcul est identique à celui de la Caisse d'Allocations Familiales. Le quotient ainsi défini pourra, en fonction des revenus du foyer, donner accès aux tarifs inférieurs.

Quotients familiaux	< à 500 €	500 € à 849,99 €	850 € à 1199,99 €	1 200 € et +
Tarifs matin	0,70	0,78	0,86	0,94
Tarifs soir	1,40	1,56	1,72	1,88

Quotients familiaux	< à 500 €	500 € à 849,99 €	850 € à 1199,99 €	1 200 € et +
Tarifs matin	0,72	0,80	0,88	0,96
Tarifs soir	1,44	1,60	1,76	1,92

En cas de retard non excusé à l'issue du temps d'accueil prévu (18h30), un malus de 10 euros sera appliqué à partir du 3^{ème} retard et pour chacun des retards qui suivront au cours de l'année civile en cours.

TARIFS MULTI ACCUEIL ET MICRO CRECHE AU **1^{ER} JANVIER 2026** - TAUX D'EFFORT FIXE PAR LA CNAF

Le tarif horaire est défini par un taux d'effort (barème national obligatoire) appliqué aux ressources mensuelles (1/12^{ème} du total annuel) de la famille et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales¹.

TAUX D'EFFORT DES FAMILLES

Nombre d'enfant par famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	A partir de 8 enfants
Taux horaire	0,0619%	0,0516%	0,0413%	0,0310%	0,0206%

Le taux d'effort horaire peut varier en cas d'accueil d'un enfant handicapé ou de la présence d'un enfant handicapé au sein de la famille.

Dans ce cas, le taux immédiatement en dessous sera pris en compte.

Une majoration de 20% sera appliquée au tarif horaire des personnes résidant dans une commune extérieure ou n'acquittant pas un impôt sur la commune de Saint-Junien.

En cas d'absence de ressources, une base minimale est fixée, par arrêté de la CNAF.

CALCUL DU TARIF HORAIRE POUR TOUS LES TYPES D'ACCUEIL

Résidants commune de Saint-Junien = tarif horaire
 Revenus mensuels x taux d'effort

Résidants hors commune de Saint-Junien = tarif horaire extérieur
 Tarif horaire + 20% du tarif horaire

2—TARIF EN CAS DE NON CONNAISSANCE DES RESSOURCES POUR ACCUEIL D'URGENCE, ACCUEIL TRES OCCASIONNEL

OBJET : TARIFS DE L'ALSH DU CHATELARD A COMPTER DU 05 JANVIER 2026

La tranche supérieure est le tarif de référence. Sur saisie du numéro d'allocataire CAF dans l'espace familles ou, à défaut, sur présentation de la feuille d'imposition, un Quotient Familial sera calculé par le logiciel dédié. Le mode de calcul est identique à celui de la Caisse d'Allocations Familiales. Le quotient ainsi défini pourra, en fonction des revenus du foyer, donner accès aux tarifs inférieurs.

Pendant toutes les petites vacances scolaires, l'accueil pour le matin ou l'après-midi, avec ou sans repas est possible pour tous les enfants. Pour les vacances estivales, seul l'accueil à la journée sera possible.

TARIFS ALSH Châtelard	Saint-Junien				Communes extérieures à Saint-Junien			
Quotients familiaux	< à 500 €	500,01 € à 849,99 €	850 € à 1199,99 €	1 200 € et +	< à 500 €	500,01 € à 849,99 €	850 € à 1199,99 €	1 200 € et +
Journée	9,70 €	10,70 €	11,70 €	12,70 €	14,55 €	16,05 €	17,55 €	19,05 €
½ journée avec repas	5,82 €	6,42 €	7,02 €	7,62 €	8,73 €	9,63 €	10,53 €	11,43 €
½ journée sans repas	3,88 €	4,28 €	4,68 €	5,08 €	5,82 €	6,42 €	7,02 €	7,62 €

TARIFS ALSH Châtelard	Saint-Junien				Communes extérieures à Saint-Junien			
Quotients familiaux	< à 500 €	500,01 € à 849,99 €	850 € à 1199,99 €	1 200 € et +	< à 500 €	500,01 € à 849,99 €	850 € à 1199,99 €	1 200 € et +
Journée	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	15,00 €	16,50 €	18,00 €	19,50 €
½ journée avec repas	6,00 €	6,60 €	7,20 €	7,80 €	9,00 €	9,90 €	10,80 €	11,70 €
½ journée sans repas	4,00 €	4,40 €	4,80 €	5,20 €	6,00 €	6,60 €	7,20 €	7,80 €

En cas de retard non excusé à l'issue du temps d'accueil prévu (18h30), un malus de 10 euros sera appliqué à partir du 3^{ème} retard et pour chacun des retards qui suivront au cours de l'année civile en cours.

Les inscriptions, obligatoires au moins une semaine avant chaque séjour (deux semaines pour l'été) ou période (pour les mercredis), seront facturées, même si l'enfant ne vient finalement pas à l'accueil de loisirs. Seule la présentation d'un certificat médical indiquant que l'enfant était malade le(s) jour(s) où il devait fréquenter l'ALSH annulera la facturation.

Pour assurer une continuité tarifaire pour les usagers de l'accueil de loisirs de Chaillac qui fréquenteront l'accueil de loisirs du Châtelard durant les vacances de fin d'année (séjour de Noël), seront appliqués :

- les tarifs de Saint-Junien pour les habitants de la ville
 - les tarifs en cours de l'ALSH de Chaillac sur Vienne aux résidants hors commune
-

TARIFS DE L'ALSH ANIM'ADOS

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs pour les adolescents qui participent aux activités de l'accueil de loisirs Anim'ados ainsi qu'il suit :

5,00 € par semaine et par jeune résidant sur la commune de Saint-Junien
8,00 € par semaine et par jeune résidant hors de la commune de Saint-Junien
+ 3,00 € par activité onéreuse (utilisation d'un transport en commun)

5,00 € par semaine et par jeune résidant sur la commune de Saint-Junien
9,00 € par semaine et par jeune résidant hors de la commune de Saint-Junien
+ 3,00 € par activité onéreuse (utilisation d'un transport en commun)

La participation hebdomadaire sera demandée dès la première participation du jeune à une activité et ce, quel que soit le nombre d'activités fréquentées dans la semaine par l'adolescent.

Le supplément sera demandé à chaque activité onéreuse.

Lorsque la journée d'animation est continue, un repas pourra être proposé aux jeunes au prix unitaire de 3,70 euros

TARIFS DE L'ESPACE JEUNESSE (pas de modification des tarifs)

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs pour les adolescents qui participent aux activités de l'accueil de loisirs périscolaire Espace jeunesse ainsi qu'il suit :

Inscription gratuite sur dossier
+ 2,00 € par activité onéreuse (intervention d'un prestataire) et pour les sorties de courte distance ne nécessitant pas obligatoirement de transport collectif droits d'entrée correspondant à un coût moyen par personne inférieur à 15 €
+ 5,00 par activité onéreuse (intervention d'un prestataire) et pour les grandes sorties : sorties de longue distance nécessitant l'utilisation de transport collectif droits d'entrée correspondant à un coût moyen par personne supérieur à 15 €

Le supplément sera demandé à la réservation de chaque activité onéreuse.

TARIFS - CENTRE SOCIAL LA PARENTHÈSE (pas de modification des tarifs)

Depuis le mois d'avril 2005, la commune de Saint-Junien propose des animations au sein de la Parenthèse de la Glane et la Parenthèse du O. La plupart de celles-ci sont gratuites.

Cependant, pour celles qui génèrent un coût financier important pour la commune (sorties, voyages, repas, spectacles...), une participation symbolique sera demandée.

Dans ces cas, il est proposé au Conseil municipal de fixer le tarif des animations de quartiers ainsi qu'il suit :

Saint-Junien	Communes extérieures	
Gratuit de 0 à 5 ans	Gratuit de 0 à 5 ans	Petites sorties : * sorties de courte distance ne nécessitant pas obligatoirement de transport collectif * droits d'entrée correspondant à un coût moyen par personne inférieur à 15 €
2 € à partir de 6 ans et plus	3 € à partir de 6 ans et plus	
Saint-Junien	Communes extérieures	Grandes sorties : * sorties de longue distance nécessitant l'utilisation de transport collectif * droits d'entrée correspondant à un coût moyen par personne supérieur à 15 €
Gratuit de 0 à 5 ans	Gratuit de 0 à 5 ans	
5 € à partir de 6 ans	7,50 € à partir de 6 ans	
Gratuit de 0 à 3 ans	Gratuit de 0 à 3 ans	Séjour familles encadrés par 2 animateurs
5 € / jour / personne à partir de 4 ans	7,50 € à partir de 6 ans	

TARIF DES PROJETS JEUNES

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le tarif pour les adolescents qui participent aux Projets jeunes comme suit :

PROJETS JEUNES SPORTS D'HIVER	PROJETS JEUNES AUTRES PERIODES
29 € par jour et par personne résidant sur Saint-Junien	24 € par jour et par personne résidant sur Saint-Junien
36 € par jour et par personne résidant hors de Saint-Junien	31 € par jour et par personne résidant hors de Saint-Junien

PROJETS JEUNES SPORTS D'HIVER	PROJETS JEUNES AUTRES PERIODES
30 € par jour et par personne résidant sur Saint-Junien	25 € par jour et par personne résidant sur Saint-Junien
37 € par jour et par personne résidant hors de Saint-Junien	32 € par jour et par personne résidant hors de Saint-Junien

Pour les personnes bénéficiant d'aides de la CAF, la participation de la CAF (en fonction du quotient familial) sera déduite du montant à payer par la famille.

Pour les personnes bénéficiant d'aides d'un Comité d'entreprise, d'une collectivité ou du Comité des Œuvres Sociales, la participation sera également déduite du montant à payer par la famille.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SÉJOUR DES ENFANTS DE SAINT-JUNIEN PARTANT EN CENTRES DE VACANCES AGRÉÉS (pas de modification des tarifs à vérifier)

Les mineurs résidant sur la Commune de Saint-Junien bénéficient d'une aide pour leurs frais de séjour en centre de vacances agréé à caractère laïc : séjours de loisirs, séjours sportifs, séjours linguistiques...

5,75 € par enfant et par jour

TARIFS DES ESPACES NUMÉRIQUES - MÉDIATHÈQUE (pas de modification des tarifs).

DESIGNATION	TARIFS
prix d'une impression texte en noir et blanc ou couleurs (format A4, papier 80 g) à la médiathèque	1 euro

Les impressions de curriculum vitae et de lettres de motivation sont gratuites pour les demandeurs d'emploi (Saint-Junien et communes extérieures) -sur présentation de la carte ASSEDIC- et les étudiants - sur présentation de leur carte de scolarité ou d'étudiant - habitant à Saint-Junien.

TARIFS DU SERVICE MUNICIPAL D'ACTIONS CULTURELLES (SMAC)

OBJET		TARIF UNITAIRE
CULTURE & MéDIATHÈQUE		
SMAC Entrée exposition		gratuité
SMAC Entrée événement (concert, conférence, rencontre)		gratuité
SMAC Catalogue « exemplaire artiste » dans la limite de 10% des stocks imprimés		gratuité
SMAC Catalogue « exemplaire représentation élus » dans la limite de de 10% des stocks imprimés		gratuité
SMAC Catalogue d'exposition "découverte"		5 €
SMAC Catalogue d'exposition "aller plus loin"		10 €
SMAC Atelier "découverte"		2 €
SMAC Atelier "aller plus loin"		5 €
SMAC Visite guidée "découverte"		gratuité
SMAC Visite guidée "aller plus loin"		2 €
SMAC Accueil "découverte" de groupe		gratuité
SMAC Accueil "aller plus loin" de groupe		20 €
SMAC Sortie culturelle organisée		20 €
SMAC Location exposition (par semaine)		50 €
CULTURE		
SMAC Gardiennage (base 4h30/par jour)		90 €
MÉDIATHÈQUE		
SMAC Médiathèque : Adhésion annuelle		Gratuité
SMAC Médiathèque : Impression ou Photocopie sur A4 ou A3 papier standard (la page) réservé aux adhérents de la médiathèque		1 €
SMAC Médiathèque : Scan recto verso en couleur converti en format PDF (la page) réservé aux adhérents		0.50 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages unité ou lot "catégorie 1" éliminés de l'inventaire		0,50 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages unité ou lot "catégorie 2" éliminés de l'inventaire		1 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages unité ou lot "catégorie 3" éliminés de l'inventaire		2 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages unité ou lot "catégorie 4" éliminés de l'inventaire		3 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages unité ou lot "catégorie 5" éliminés de l'inventaire		5 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages unité ou lot "catégorie 6" éliminés de l'inventaire		10 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages unité ou lot "catégorie 7" éliminés de l'inventaire		20 €
SMAC Médiathèque : Perte ou détérioration périodique (si non-respect de la règle du remplacement à l'identique ou équivalent Cf. règlement intérieur)		10 €
SMAC Médiathèque : Perte ou détérioration livre ou CD (si non-respect de la règle du remplacement à l'identique ou équivalent Cf. règlement intérieur)		Facturation cout de remplacement selon prix public en vigueur pour rachat identique ou équivalent
SMAC Médiathèque : Perte ou détérioration DVD et /ou vidéocassette		40 €
SMAC Médiathèque : Perte ou détérioration carte lecteur nécessitant remplacement		2 €

SMAC Médiathèque : Perte ou détérioration liseuse ou conteuse		100 €
SMAC Médiathèque : Perte ou détérioration tablette		100 €
SMAC Médiathèque : Perte ou détérioration support ou matériel Bibliothèque Départementale Haute Vienne		

OBJET	TARIF UNITAIRE
CULTURE & MÉDIATHÈQUE	
SMAC Entrée exposition	gratuité
SMAC Entrée événement (concert, conférence, rencontre)	gratuité
SMAC Catalogue "exemplaire artiste", dans la limite de 10% des stocks imprimés	gratuité
SMAC Catalogue "exemplaire représentation élus", dans la limite de 10% des stocks imprimés	gratuité
SMAC Catalogue d'exposition "découverte"	5 €
SMAC Catalogue d'exposition "aller plus loin"	10 €
SMAC Atelier "découverte"	2 €
SMAC Atelier "aller plus loin"	5 €
SMAC Visite guidée "découverte"	gratuité
SMAC Visite guidée "aller plus loin"	2 €
SMAC Accueil "découverte" de groupe	gratuité
SMAC Accueil "aller plus loin" de groupe	20 €
SMAC Sortie culturelle organisée	20 €
SMAC Location exposition (par semaine)	51 €
CULTURE	
SMAC Gardiennage (base 4h30/par jour) hors week-end. Soumis à avis.	92 €
MÉDIATHÈQUE	
SMAC Médiathèque : Adhésion annuelle	gratuité
SMAC Médiathèque : Impression ou Photocopie papier standard (la page)_réservé aux adhérents	1,00 €
SMAC Médiathèque : Scan (la page)_réservé aux adhérents	0,50 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages unité ou lot "catégorie 1" éliminés de l'inventaire	0,50 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages unité ou lot "catégorie 2" éliminés de l'inventaire	1 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages unité ou lot "catégorie 3" éliminés de l'inventaire	2 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages unité ou lot "catégorie 4" éliminés de l'inventaire	3 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages unité ou lot "catégorie 5" éliminés de l'inventaire	5 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages unité ou lot "catégorie 6" éliminés de l'inventaire	10 €
SMAC Médiathèque : Vente d'ouvrages unité ou lot "catégorie 7" éliminés de l'inventaire	20 €
SMAC Médiathèque : Perte ou détérioration périodique (si non-respect de la règle du remplacement à l'identique ou équivalent Cf. règlement intérieur / conditions générales)	10 €
SMAC Médiathèque : Perte ou détérioration livre, CD (si non-respect de la règle du remplacement à l'identique ou équivalent Cf. règlement intérieur) / conditions générales)	Facturation coût de remplacement pour rachat identique ou équivalent
SMAC Médiathèque : Perte ou détérioration DVD et /ou vidéocassette	41 €
SMAC Médiathèque : Perte ou détérioration carte lecteur nécessitant remplacement	2 €
SMAC Médiathèque : Perte ou détérioration liseuse ou conteuse	102 €
SMAC Médiathèque : Perte ou détérioration tablette	102 €
SMAC Médiathèque : Perte ou détérioration support ou matériel Bibliothèque Départementale Haute-Vienne	Facturation coût de remplacement selon titre émis par le département
SMAC Médiathèque : Perte ou détérioration support ou matériel prêté au titre du catalogue partagé / prêts entre bibliothèques Selon règles internes de la bibliothèque préteuse - si non-respect de la règle du remplacement à l'identique ou équivalent (le cas échéant à vérifier selon les règles internes de la bibliothèque préteuse) - si facturation émise (le cas échéant à vérifier selon les règles internes de la bibliothèque préteuse)	Facturation coût de remplacement selon règlement la bibliothèque préteuse

**DIVERS TARIFS
CONCESSIONS
EMPLACEMENTS COLUMBARIUM
DROITS DE PLACE
DROITS DE VOIRIE**

OBJET : TARIFS DES CONCESSIONS ET DES EMPLACEMENTS DANS LE COLUMBARIUM DU CIMETIERE COMMUNAL

Concession de terrain :

Concession Trentenaire			
Superficie	2,30 m ² 2,30 de longueur sur 1 m de largeur	4,60 m ² 2,30 m de longueur sur 2 m de largeur	7,80 m ² 3 m de longueur sur 2,60 m de largeur
	285,00 €	570,00 €	1264,00 €

2025	279,00 €	559,00 €	1239,00 €
-------------	----------	----------	-----------

Concession Cinquantenaire			
Superficie	2,30 m ² 2,30 de longueur sur 1 m de largeur	4,60 m ² 2,30 m de longueur sur 2 m de largeur	7,80 m ² 3 m de longueur sur 2,60 m de largeur
	325,00 €	649,00 €	1 721,00 €

2025	319,00 €	636,00 €	1 687,00 €
-------------	----------	----------	------------

Emplacement dans le columbarium :

Location d'une durée de 15 ans			Location d'une durée de 30 ans		
Emplacement cavurne familiale	Emplacement Petite Case	Emplacement Grande Case	Emplacement cavurne familiale	Emplacement Petite Case	Emplacement Grande Case
1 184,00 €	420,00 €	756,00 €	1 581,00 €	628,00 €	1 131,00 €

2025

1 161,00 €	412,00 €	741,00 €	1 550,00 €	616,00 €	1 109,00 €
------------	----------	----------	------------	----------	------------

OBJET : TARIFS D'INTERVENTION POUR TRAVAUX SPECIFIQUES DE FOSSEOYAGE REALISES PAR LE SERVICE MUNICIPAL

2025

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.	Montant T.T.C.
Ouverture et fermeture d'un caveau (tampon)	204,17 €	40,83 €	245,00 euros	240,00 euros
Enlèvement d'une pierre tombale	299,17 €	59,83 €	359,00 euros	352,00 euros
Ouverture et fermeture d'une porte enterrée	275,83 €	55,17 €	331,00 euros	325,00 euros
Creusement d'une fosse simple (1,20 m)	215,83 €	43,17 €	259,00 euros	254,00 euros
Creusement d'une fosse double (1,50 m)	282,50 €	56,50 €	339,00 euros	332,00 euros
Creusement d'une fosse triple (1,80 m)	348,33 €	69,67 €	418,00 euros	410,00 euros
Réduction de corps	89,17 €	17,83 €	107,00 euros	105,00 euros
Nettoyage de l'intérieur d'un caveau	38,33 € l'heure	7,67 €	46,00 euros de l'heure	45,00 euros de l'heure
Présence d'un fossoyeur	38,33 € l'heure	7,67 €	46,00 euros de l'heure	45,00 euros de l'heure
Préparation pour l'exhumation	51,67 €	10,33 €	62,00 euros	61,00 euros
Fourniture de boîtes à ossements				
Dimension 0,80 m	72,50 €	14,50 €	87,00 euros	85,00 euros
Dimension 1,20 m	93,33 €	18,67 €	112,00 euros	110,00 euros
Dimension 1,60 m	128,33 €	25,67 €	154,00 euros	151,00 euros
Ouverture et fermeture d'une case du columbarium	110,83 €	22,17 €	133,00 euros	130,00 euros
Scellement d'urne sur un caveau	55,00 €	11,00 €	66,00 euros	65,00 euros
Creusement pour inhumation d'urne	55,00 €	11,00 €	66,00 euros	65,00 euros
Etagère pour dépôt d'urne dans un caveau	12,50 €	2,50 €	15,00 euros	5,00 euros par jour
Plancher pour inhumation de corps dans un caveau	62,50 €	12,50 €	75,00 euros	
Location du caveau communal provisoire (6 mois maximum non renouvelable et les 2 premiers mois gratuits)	4,17 € par jour	0,83 €	5,00 euros par jour	

TARIFS DES DROITS DE PLACE

Désignation	An en euros	Mois en euros	Jour en euros	Observations
Halles couvertes				
Etal - 2 jours et plus		7,50		par m ²
Etal - 1 jour par semaine		7,80		Par m ²
Seconde part		61,00		forfait
Marché de plein air				
Occupation journée			2,50	le ml
Occupation 1/2 journée			1,00	le ml
Branchement électrique pour 1/2 journée			3,00	monophasé
			6,00	triphasé
Camions magasins pratiquant la vente par correspondance			66,50	
Occupations temporaires				
Terrasse couverte portant extension du local commercial	66,50			le m ² par an
Terrasse ou déballage de plein air	16,50			le m ² par an, base 1m de profondeur minimum
Suppléments autorisés		6,50	2,50	le m ²
Occupations diverses				
Marchands de glaces, marrons, bonbons et autres articles (avec voitures ou Food Truck))		51,00	10,50	par voiture
Petit cirque ou théâtre installé hors centre-ville			20,50	l'emplacement
Démonstrateurs (autres que sur les marchés)			6,50	l'emplacement
Distributeurs de boissons, de cassettes ou autres	61,50			forfait
Voitures, caravanes exposées en vue de la vente			2,50	le m ²
Animations commerciales des rues et quartiers			2,50	le m ²
Grand cirque			153,00	par jour de représentation
Occupation provisoire de la voie publique pour travaux			1,00	Ou 3,00 euros le m ² par semaine
Fêtes foraines				
Manège ≤ 10 m ²	Manège 11 m ² à 249 m ²	Manège 250 m ² à 449 m ²	Manège sup à 450 m ²	
tarif métier forain < 10m ²	tarif métier forain de 11 à 249 m ²	tarif métier forain de 250 à 449 m ²	tarif métier forain > à 450 m ²	
Forfait de 50 €	0,17 € par m ² et par jour	0,16 € par m ² et par jour	0,15 €/m ² et par jour	

TARIFS DES DROITS DE VOIRIE

Eléments imposables	Mode de taxation	Tarif	Observations
Conduites de télécommunication		Maximum légal	
Antennes de télécommunication		Maximum légal	
Pylônes de télécommunication		Maximum légal	
Autres installations de télécommunications		Maximum légal	
Tout appareil en saillie sur la voie publique dans un but commercial, industriel ou privé	Unité	10 € par an	
Appareils lumineux	Unité ou ml	10 € par an	
Occupations provisoires de la voie publique pour travaux	m ²	1 € par semaine	sauf déménagement sur 1/2 journée
Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages du réseau de transport et de distribution du gaz naturel	selon formule	Maximum légal	
Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages du réseau de transport et de distribution d'électricité	selon formule	Maximum légal	
Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de France Télécom	selon formule	Maximum légal	
Redevance d'occupation d'un local technique par Orange SA	+ 2 % l'an		

DÉSIGNATION	UNITÉ	PRIX
Mise à disposition d'une balayeuse de voirie 5 m ³ avec chauffeur	J	380,00

TARIF POUR LES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES NON NUMÉRIQUES SUR LE DOMAINE PRIVÉ OU PUBLIC DE LA COMMUNE

DESIGNATION	TARIF
Dispositif d'une surface inférieure ou égale à 4 m ²	300 € par visuel publicitaire affichable
Dispositif d'une surface supérieure à 4 m ² jusqu'à 10,50 m ²	500 € par visuel publicitaire affichable

Ces tarifs sont actualisés en fonction de l'indice du coût de la construction du 2ème trimestre 2025, à savoir 2086.

Cette actualisation s'applique à l'édition du titre de recette.

LOCATIONS DE LOGEMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé de fixer le tarif au m² à 4 € pour les logements classés entre la classe énergétiques A et E

Ces tarifs seront appliqués pour les nouveaux baux signés à partir du 1^{er} janvier 2025